Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902480-20251211-D2025741-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE SAINT-FRÉGANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 11 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FRÉGANT, dûment convoqué le 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Cécile GALLIOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12 (quorum suivant l'article L.2121-17 du CGCT : 7)

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT)
ABIVEN	David		x	Pouvoir à Cécile GALLIOU
BIANEIS	Sandra	x		
BORDET	Cédric	x		
CALONNEC	Gwénaëlle	x		
CORLOSQUET	Carine		x	Pouvoir à Sandra BIANEIS
COUET	Gilles	x		
GALLIOU	Cécile	x		
LAMARRE	Didier	x		
PERROS	David		x	
PLANTEC	Laurent	x		
SALAUN	Agnès	x		
SOREL	Anne-Claire	x		

Secrétaire de séance : CALONNEC Gwénaëlle

N°2025/71

PRÉSENTATION DU RAPPORT COMPORTANT LES OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES COMMUNAUTÉ LESNEVEN CÔTE DES LÉGENDES

Classification : institutions et vie politique
Date de publication de la présente délibération : 17/12/2025

Madame Le Maire informe que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a été présenté en conseil communautaire de la Communauté Lesneven Côte des Légendes le 24 novembre 2025.

La Chambre Régionale des Comptes a notifié par courriel le 25 novembre 2025 à la commune de Saint-Frégant ce rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de communes Lesneven Côte des Légendes concernant les exercices 2019 et suivants.

Le conseil municipal de Saint-Frégant est invité à en prendre acte.

Décision : Le conseil municipal a pris acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Le Maire
Cécile GALLIOU

La Secrétaire de séance
Gwénaëlle CALONNEC